

Nouveau-Brunswick. La politique et les programmes agricoles du gouvernement sont appliqués par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, dont les directions sont spécialisées dans les domaines suivants: administration, vulgarisation, élevage et aviculture, services vétérinaires, communications et commercialisation, phytotechnie, génie agricole, économie domestique, caisses d'épargne et de crédit et coopératives, et planification et développement rural. La province possède un Office d'adaptation agricole, une Commission de commercialisation des produits agricoles, une Commission des produits laitiers et une Commission des produits forestiers.

Québec. Le ministère de l'Agriculture du Québec contribue à l'épanouissement du Québec agricole, en offrant aux agriculteurs des services professionnels, techniques et administratifs pour moderniser leur ferme, améliorer leur production et hausser leur niveau de vie. Le ministère se divise en quatre secteurs: production, commercialisation, recherche et enseignement et administration.

Le Secteur de la production, par l'entremise de ses 12 bureaux et cinq laboratoires régionaux, s'occupe des programmes et politiques agricoles, de la vulgarisation et de la diffusion d'informations sur la mise en valeur des ressources agricoles. Le Service de la relève agricole assure la gestion d'un programme pour inciter les jeunes à assurer la relève agricole.

L'agriculteur bénéficie des services offerts par le Service des productions animales tels les Centres d'insémination artificielle de Saint-Lambert et Saint-Hyacinthe et les Programmes d'analyses des troupeaux porcins et laitiers du Québec. Le Service vétérinaire est chargé du programme d'assurance-santé animale à cotisation et du programme de médecine vétérinaire préventive; il dirige les laboratoires provinciaux de pathologie vétérinaire (Québec) et animale (Saint-Hyacinthe) et met à la disposition des agriculteurs des programmes spéciaux d'hygiène animale et d'aide aux éleveurs. La Direction générale du génie s'occupe, de son côté, des travaux mécanisés, de la construction et du machinisme agricoles et des services hydrauliques agricoles.

Le Service des productions végétales vise à faciliter le travail de l'agriculteur. On peut mentionner entre autres le Centre de multiplication des pommes de terre à Manicouagan, la bleuetière-témoin à Normandin, l'usine de congélation des bleuets à Saint-Bruno, le Centre acéricole à Saint-Norbert, les centres apicoles à Deschambault et Saint-Hyacinthe, les laboratoires spécialisés d'analyse des sols à La Pocatière et des plantes à Saint-Hyacinthe.

Le Secteur de la commercialisation dessert à la fois les intérêts de l'agriculteur et du consommateur. La Direction générale de la commercialisation s'occupe de la mise en marché, des études économiques et de l'aide technique à l'industrie alimentaire. La Direction générale de l'inspection des aliments s'occupe des produits végétaux, laitiers et carnés; elle assure de plus la surveillance de la qualité, de la normalisation et de la répression des fraudes.

Le Secteur de la recherche et de l'enseignement est chargé de la recherche scientifique et du développement expérimental ainsi que des programmes d'enseignement et de formation en technologie agricole dispensés par les deux instituts de technologie agricole de Saint-Hyacinthe et de La Pocatière.

Le Secteur de l'administration contrôle les opérations financières et administratives du ministère, entre autres le paiement des subventions, l'approvisionnement en biens et services et la gestion de documents. La mise en œuvre d'une politique de main-d'œuvre agricole afin de résoudre les problèmes de recrutement, de formation, de placement et de mobilité des travailleurs agricoles relève du Service de main-d'œuvre agricole.

La liaison entre le ministère et l'agriculteur est assurée par le Service de l'information, qui renseigne l'agriculteur sur l'évolution des politiques et des programmes agricoles du Québec, et sur les méthodes administratives et techniques mises au point pour accroître les rendements, abaisser le coût de production et faciliter la mise en marché.

Ontario. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est chargé de l'expansion et de l'amélioration des débouchés, tant aux pays qu'à l'étranger, pour les produits agricoles et alimentaires de l'Ontario. Les services offerts comprennent des programmes